Zeitschrift: Schweizer Erziehungs-Rundschau: Organ für das öffentliche und

> private Bildungswesen der Schweiz = Revue suisse d'éducation : organe de l'enseignement et de l'éducation publics et privés en Suisse

Herausgeber: Verband Schweizerischer Privatschulen

47 (1974-1975) Band:

Heft: 5

Artikel: Les objectifs de la lecture

Cardinet, Jean Autor:

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-851871

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nr. 5, Seite 133-160

Institut de psychologie – Université de Neuchâtel SEMINAIRE PEDAGOGIQUE DE MONTREUX

Les objectifs de la lecture

Conception de l'enseignement correspondant à la fonction de régulation

ST. GALLEN

Il fut un temps où enseigner consistait à parler et étudier signifiait mémoriser. L'évaluation se réduisait dans ce cas au contrôle de l'assimilation. Enseigner aujourd'hui est une tâche beaucoup plus vaste et beaucoup plus complexe, mais qui se résume en deux mots: faciliter l'apprentissage des élèves. Le rôle du maître est de faire varier les conditions dans lesquelles se trouvent les élèves pour répondre le mieux possible à leurs besoins du point de vue de leur apprentissage. Cette action, comme toutes les activités adaptatrices, implique que l'on définisse un certain nombre d'objectifs, que l'on précise la position de l'élève par rapport à ces objectifs, et que l'on détermine en conséquence les activités correctrices. Le résultat de cette intervention doit être alors évalué, de façon que l'on puisse déterminer une nouvelle série de corrections adaptatives. Dans cette conception de l'enseignement, l'évaluation est le guide de l'action. De sa qualité dépend aussi la qualité de l'adaptation de l'élève. Elle n'est plus une activité extérieure à l'enseignement, imposée au maître par le système; elle est l'instrument premier de son adaptation continue aux besoins de l'élève.

Dans ce contexte, l'évaluation ne porte plus sur la personnalité de l'élève (bon ou mauvais élève), mais sur un aspect temporaire de son comportement. (Il maîtrise la multiplication de nombres entiers, mais pas encore celle de nombres décimaux, par exemple.) Dans ce cadre l'éducation peut être réellement per-

manente, car les jeux ne sont jamais faits; il est toujours possible à n'importe qui d'atteindre l'étape suivante. Une des conditions essentielles de la récursivité de l'enseignement est satisfaite.

Conception de la guidance correspondant à la fonction d'orientation

On sait que l'orientation professionnelle oscille entre deux pôles extrêmes, directif et subjectif. Dans l'attitude directive, l'orienteur examine les possibilités du sujet dans son contexte économique et conclut à l'utilité de tel ou tel choix professionnel. Dans l'attitude subjective, l'orienteur examine les possibilités et les aspirations du sujet et lui propose des activités professionnelles qui devraient le mieux satisfaire son type de personnalité. Il ne prend pas en considération les réalités économiques, dans l'idée que celles-ci sont finalement plus adaptables que les caractéristiques individuelles de son client. On voit les dangers que peuvent présenter aussi bien une soumission à l'économie qu'un oubli de ses contraintes. M. Raymond Uldry, de l'Office d'orientation et de formation professionnelles de Genève, a pu présenter aux délégués la solution de son canton. L'enfant doit rester libre de se choisir, mais en toute connaissance de cause et dûment averti des risques qu'il encourt. De plus, l'orientation doit être continue et toujours révocable, de façon que l'individu se choisisse en expérimentant ses possibilités et ses limites.

Quelle autre institution pourrait, mieux que l'école, assurer cette guidance continue? Toutes les conditions favorisant un choix réfléchi peuvent y être rassemblées: informations sur le monde du travail, informations aussi sur soi-même, sur ses possibilités, ses intérêts et ses valeurs. Mieux qu'un conseil ponctuel, l'école peut enfin donner une méthode, une habitude de réflexion personnelle qui devraient faciliter à l'élève ses choix vitaux ultérieurs et son éducation permanente.

Dans sa fonction d'orientation l'évaluation porte davantage sur les caractéristiques globales de l'élève (aptitudes intellectuelles, traits de personnalité, direction d'intérêts, etc.) que ce n'était le cas pour la fonction régulation. Il reste possible cependant de respecter la personnalité des élèves, si l'école leur donne les moyens d'une auto-évaluation, plutôt que les conclusions d'un jugement extérieur qui risquerait de les traiter en objet. Tout en étant plus délicate à remplir que la fonction précédente, la fonction d'orientation est indispensable: elle informe l'élève sur le coût en formation que représenteraient pour lui les diverses voies professionnelles qui lui sont offertes.

Conception des examens correspondant à la fonction de certification

Beaucoup d'examens sont encore conçus à l'heure actuelle de façon sélective, comme un moyen de barrer l'entrée de certaines professions aux candidats que l'on juge en surplus. Certains politiciens, par exemple, ne cachent pas leur désir de maintenir par ce moyen la proportion voulue de la population dans les professions manuelles indispensables à la survie de notre société.

Pour les enseignants, les examens ont plus généralement le sens d'une mise à l'épreuve des capacités de l'élève, destinée à diminuer le pourcentage d'échec parmi ceux qui entreprennent une nouvelle phase de formation. Ils poursuivent le mythe d'une classe homogène et pensent qu'un examen bien fait devrait permettre d'éliminer les futurs cas problèmes. Peut-être ne savent-ils pas que des milliers de recherches, poursuivies depuis cinquante ans dans tous les pays du monde, ont montré l'impossibilité d'un tel contrôle de l'avenir. L'élève se développe en interaction avec le contexte dans lequel il vit et l'on ne peut apprécier à l'avance qu'une petite part des déterminants de son apprentissage. De l'avis des délégués de nombreux pays présents à Berlin, les examens, si on doit les maintenir pour des raisons sociales, doivent être débarrassés de leurs finalités économiques. Ils doivent rester une activité scolaire et se centrer sur des objectifs éducatifs précis: l'élève sait-il faire telle ou telle chose? Au lieu de chercher à apprécier les possibilités d'avenir ils doivent se contenter de contrôler les acquisitions passées. Pour beaucoup de participants du Symposium, c'est là le seul moyen d'assurer une validité suffisante à l'évaluation scolaire dans cette fonction de certification. C'est en même temps la seule conception des examens qui soit cohérente avec la notion d'unités capitalisables, indispensables à la mise en pratique de l'éducation permanente.

Les conditions préalables à une évaluation renouvelée

Il n'est pas possible d'introduire du jour au lendemain une évaluation scolaire qui assure convenablement sa fonction de régulation par exemple. Il faudrait d'abord en effet que le programme précise les objectifs éducatifs visés et que les enseignants acceptent de s'y conformer. Il faudrait ensuite que l'organisation de l'école permette un travail individuel, les élèves plus brillants menant de front un plus large ensem-

ble d'activités, les élèves plus faibles atteignant le même succès, mais pour un nombre de branches plus étroit. Il faudrait mettre fin à la pratique du redoublement de classe et à celle des examens mélangeant toutes les branches: pourquoi recommencer une épreuve dont les résultats ont été jugés satisfaisants? Il faudrait que l'école donne l'occasion du travail individuel, non plus par des devoirs à la maison qui posent les problèmes sociaux que l'on sait, mais par des heures réservées à des activités à option et par une participation réelle des élèves au choix de leurs objectifs éducatifs. Le groupe classe doit être assoupli par l'enseignement en équipe de manière à permettre le travail de certains enseignants avec des petits groupes pendant que d'autres font travailler plusieurs classes à la fois. En un mot, une évaluation ne peut jouer son rôle régulatoire que si l'organisation scolaire est assez souple pour permettre aux élèves de poursuivre leurs études indépendamment les uns des autres.

Une deuxième condition indispensable à ce renouvellement est naturellement la formation des enseignants. Les participants ont prévu un programme de formation initiale et un autre de formation récurrente. Il faut que les enseignants repensent leur domaine en termes d'objectifs éducatifs, de séquences d'apprentissage, et de périodes d'évaluation et de rattrapage. Il faut qu'ils soient introduits aux problèmes généraux de la docimologie. Il faut surtout qu'ils comprennent le rôle nouveau de l'enseignant dans un curriculum plus individualisé. La formation récurrente devrait porter sur la mise au point par les enseignants eux-mêmes d'épreuves de connaissances répondant aux besoins de leurs élèves.

La collaboration de spécialistes est une autre condition indispensable à ce renouvellement. La mise au point d'instruments de mesure est une tâche complexe, à laquelle psychologues, sociologues, statisticiens, informaticiens et d'autres spécialistes encore doivent participer. Ce soutien technique s'étend aussi aux aspects matériels: possibilités de reproduction, correction, évaluation statistique, etc. à disposition des enseignants.

Une condition qui a donné lieu à de longs débats à Berlin est la possibilité d'un traitement confidentiel des informations. Certains groupes de travail s'étaient centrés plus particulièrement sur la mesure des objectifs non intellectuels de l'école. On voit le danger que comporterait l'introduction dans un certificat scolaire d'appréciations sur la personnalité de l'élève, ses capacités de travail en groupe ou son sens civique. On ne peut cependant nier qu'il s'agisse d'objectifs éducatifs importants dont une évaluation doit être faite pour la régulation des activités éducatives. Il faut donc veiller à ce que ces informations ne servent pas à d'autres fins que celles pour lesquelles elles sont indispensables. La grande majorité des participants admettaient qu'elles devaient rester confidentielles à l'intérieur du système scolaire lui-même et être traitées selon la déontologie médicale. L'intérêt de cette discussion a été de faire prendre conscience du fait que les appréciations sur les capacités intellectuelles, que les enseignants se permettaient souvent de faire, représentaient également une atteinte à la personnalité de l'élève et au respect qui lui était dû.

La condition finale de l'utilisation de l'évaluation aux seules fins de régulation, d'orientation et de certification est bien sûr que l'école abandonne sa fonction sélective actuelle et qu'au moins à l'intérieur de la scolarité obligatoire elle favorise le développement de tous les élèves et non seulement de ceux qui se destinent aux études longues. L'obligation faite à l'école par les autorités sociales qui la dirigent de conduire tous les élèves à un certain nombre d'objectifs éducatifs, considérés comme indispensables, implique nécessairement une activité correctrice compensatoire, c'est-àdire une dépense sociale beaucoup plus grande en faveur des élèves retardés que des élèves avancés. L'état de fait actuel correspondant à une pratique inverse, on voit qu'on est loin d'avoir abandonné la sélection et que l'évaluation scolaire n'a pas fini de pénaliser les classes sociales déjà pas d'illusions: le Symposium de Berlin a permis de définir les conditions idéales de fonctionnement d'une évaluation au service de tous les élèves. Il n'a pas modifié matériellement les conditions économiques, sociales et politiques qui s'opposent à la réalisation de cet idéal. Il faudra longtemps encore dénoncer le système des notes avant que l'on puisse espérer les voir supprimées.

Conclusion

On aimerait, au retour d'une semaine où la réflexion a été aussi intense et où les perspectives entrevues étaient aussi exaltantes, pouvoir faire partager son enthousiasme de mettre en route immédiatement des réformes. Nous sommes pourtant dans les mêmes conditions que les ingénieurs qui font les plans d'une nouvelle gare: les trains doivent continuer à passer en même temps que se développent les travaux. Il est important d'avoir une idée claire de l'objectif ultime; on ne peut cependant l'atteindre que par étapes. Supprimer les notes sans modifier le contexte organisationnel, pédagogique et social, bloquerait le fonc-

tionnement d'un certain nombre d'institutions sociales, sans leur offdéfavorisées. Ne nous faisons donc rir d'autres voies de passage. Il paraît préférable de mettre au point d'abord les méthodes d'enseignement qui permettront un travail individualisé, d'assouplir l'organisation de l'école par l'introduction d'options et de cours à niveaux, de former les enseignants et d'informer les parents, pour que des solutions de rechange soient petit à petit mises en place. Lorsque l'école se sera donné les moyens de sa politique et qu'une évaluation au service des élèves aura commencé à fonctionner, le système actuel des notes paraîtra définitivement périmé et pourrait disparaître de lui-même. Jean Cardinet

ORFF-INSTRUMENTE

Studio 49 / GB Holland / Sonor

Unsere Beratung hilft Ihnen

bei der Anschaffung einzelner Instrumente, beim schrittweisen Aufbau oder bei der Anschaffung eines ganzen Instrumentariums für Kindergarten Musikalische Früherziehung – Unter/Mittelstufe – Oberstufe und konzertantes Musizieren

Unser Lager umfaßt

sämtliche Instrumente und Modelle der Fabrikate **Studio 49, GB** u. **Sonor,** Rinderer-Glockenturm, Glockenspiele, Xylophone, Metallophone, Pauken, Handtrommeln, Effekt- und Rhythmusinstrumente, Klangbausteine, Klingende Stäbe usw.

Verlangen Sie bitte die illustrierten Gratis-Kataloge

Blockflöten

Größte Auswahl der bekanntesten Marken

MOECK

Rottenburgh-Modelle

PELIKAN

Rottenburgh-Modelle RÖSSLER MOLLENHAUER

AULOS

Oberlender-Modelle

Schul- und Meisterinstrumente

Große Ausstellungs- und Verkaufsräume – Eigene Parkplätze

Musikhaus zum Pelikan

8044 Zürich

Hadlaubstraße 63 - Telefon 01 60 19 85

Montag geschlossen